

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 76 – Le 7 mai 2008

Retraites et rémunérations : Austérité sur toute la ligne !

- **Retraites : La confédération CFTC et les autres organisations représentatives ont lancé un mot d'ordre d'action le 22 MAI.**

Le communiqué de la CFTC

Réformes des retraites 05/05/2008

Le texte ministériel présenté par le gouvernement aux organisations syndicales le 28 avril n'a convaincu personne. Face à ce "blocage gouvernemental", les organisations syndicales ont décidé de donner de la voix pour défendre les aménagements qu'elles souhaitent voir intégrer à la réforme. **Une journée nationale interprofessionnelle d'action et de manifestations est prévue le 22 mai.**

Défendre la retraite solidaire

Le texte ministériel sur la réforme des retraites présenté par le gouvernement aux organisations syndicales le 28 avril n'a convaincu personne. Le document, comme attendu, reprend pour la majeure partie le carcan de la loi Fillon de 2003, et vise en premier lieu l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans d'ici 2012.

Sur le fond du dossier, peu d'avancées et de marges de manœuvre. La CFTC a fait valoir au ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité qu'elle n'avait pas été signataire du relevé de conclusions en 2003 et, qu'aujourd'hui, bien des conditions n'étaient pas remplies pour envisager sereinement la déclinaison des dispositions de la réforme.

La concertation est principalement ouverte sur la mise en place, courant mai, d'un groupe de travail sur l'emploi des seniors auquel les partenaires sociaux sont invités à participer, et devant déboucher

sur un “plan d’actions concerté” pour la rentrée; plan dont les mesures ne seraient applicables aux entreprises qu’en 2010 !

Les orientations gouvernementales semblent bien étroites et la place du dialogue social plus que réduite. Ce “blocage gouvernemental” est inacceptable pour les organisations syndicales. Celles-ci ont décidé de donner de la voix pour défendre les aménagements qu’elles souhaitent voir intégrer à la réforme.

Malgré leurs divergences d’approche, elles appellent à une journée nationale interprofessionnelle d’action et de manifestations le 22 mai. Les principaux mots d’ordre sont les suivants : garantie et niveau des retraites, droit à la retraite à 60 ans, durée de cotisation, reconnaissance de la pénibilité, ressources financières assurant l’avenir à long terme du système de retraite par répartition... Le “rendez-vous” de 2008, doit être l’occasion de consolider le système de retraite par répartition et non de créer des déséquilibres toujours plus grands en faisant porter l’effort sur les seuls salariés.

Partager les responsabilités

La CFTC a rappelé, à Xavier Bertrand, le 28 avril, l’ensemble de ses préconisations visant à poursuivre la réforme du régime général et trouver des solutions à son financement. L’allongement de la durée de la cotisation à 41 ans ne peut être envisagé, selon la CFTC, dès lors que certaines conditions ne sont pas réunies : la négociation sur la pénibilité doit avoir abouti; le taux d’emploi des seniors atteindre 50 % et celui des jeunes progressé.

La CFTC est, par ailleurs, favorable à une retraite personnalisée pour tous les salariés. Elle prône le libre choix dans la poursuite de la carrière professionnelle et souhaite que tous les temps d’activité (associatif, social, syndical, familial, politique...) et de vie professionnelle soient comptabilisés pour que les salariés puissent prétendre à une retraite complète. Le niveau des petites pensions doit être revalorisé et la retraite des salariés au Smic tout au long de leur carrière atteindre 100 % du Smic net (aujourd’hui la réforme prévoit un taux de 85 %).

Le lendemain de sa rencontre avec Xavier Bertrand, la CFTC n’a pas non plus manqué de répondre aux déclarations inacceptables de Laurent Wauquiez. Le secrétaire d’état à l’Emploi a demandé un “effort aux salariés” en annonçant l’allongement de la durée de cotisation associée à la hausse des cotisations retraites. La CFTC considère qu’il ne faut pas faire porter sur les seuls salariés les coûts d’une amélioration du financement du système de retraites. Pour ce faire, elle souhaite que soit mis à plat en toute transparence, l’ensemble des exonérations de charges sociales dont bénéficient les entreprises. Celles-ci doivent aussi prendre part aux responsabilités en matière de financement, mais également permettre aux salariés qui le souhaitent de se maintenir dans l’entreprise !

• **En attendant l'application des accords WOERTH Le traitement minimum des fonctionnaires revalorisé au 1^{er} mai.**

Le décret n° 2008- 400 du 24 avril 2008, publié au JO du 25 avril 2008, porte attribution de points d'indices majorés à certains fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des Etablissements publics d'hospitalisation. Ce décret permet une augmentation des traitements les plus bas en ajustant le montant minimum de la Fonction publique, au nouveau montant du SMIC au 1^{er} mai 2008.

Les plus petites rémunérations des fonctionnaires toujours au niveau du SMIC

Le traitement brut minimum de la fonction publique est ainsi porté de l'indice majoré 283 soit 1289,61 euros à l'indice majoré 288 soit 1312,40 euros au 1^{er} mai 2008.

Cette augmentation à peine supérieure à 1,7 %, se traduit par l'ajout de 5 points indiciaires majorés aux 1^{er} et 2^{ème} échelons de l'échelle 3 qui passent de l'IM 283 à l'IM 288 et d'un point à l'échelon 3.

Ceci induit un « écrasement » des trois premiers échelons de l'échelle 3 (échelon 3 plus 1 point IM 288), des deux premiers échelons de l'échelle 4 (IM 288) et du premier échelon de l'échelle 5 (IM 288 plus 3 points).

Cette revalorisation intervient alors que le smic brut mensuel est porté à 1308,88 euros (+2,3%).

Or les accords WOERTH, prévoient un nouvel échelonnement touchant notamment ces indices (TAM TAM 63 du 21 février 2008). Il est grand temps qu'il entre en application !

Echelle 3 : Echelon 1 : IM 288

Echelon 2 : IM 289

Echelon 3 : IM 291

Echelle 4 : Echelon 1 : IM 289

Echelon 2 : IM 290

Echelle 5 : Echelon 1 : IM 291

Force est de constater que ces 3 échelles « baignent » dans les eaux du SMIC, qui se rapproche dangereusement du 1^{er} échelon du premier grade de l'échelle B (IM 297).

Là aussi le gouvernement doit ouvrir des négociations !